

Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg 1992: participation de la Communauté

1999/0066(CNS) - 12/10/1999

La commission a adopté un rapport de son président, M. Giuseppe GARGANI (PPE-DE, I) qui cherche à garantir un meilleur contrôle de l'utilisation de l'argent des contribuables, en ramenant à trois ans la période pendant laquelle l'Observatoire sera assuré d'un financement communautaire (au lieu de cinq ans comme le proposait la Commission européenne). Ainsi, l'Observatoire va disposer pendant trois années supplémentaires de fonds communautaires, afin de pouvoir apporter la preuve de sa raison d'être.